



Le tableau des principaux seuils à connaître pour la passation des marchés publics

Montant	Règle applicable	Référence (code de la commande publique, sauf mention contraire)
1 €	C'est un marché public lorsque la commande dès le 1 ^{er} euro.	Art. L 1111-1
25 000 HT	Obligation d'un écrit pour tout marché public.	Art. R 2112-1
40 000 HT	Obligation de dématérialisation pour toutes les procédures de passation des marchés publics.	Art. R 2132-2
40 000 HT	Seuil de procédure adaptée pour les marchés de services et les marchés de fournitures. En dessous, il y a possibilité de passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables	Art. R 2122-8
40 000 HT	Obligation de publier les données essentielles de tout marché public.	Annexe n° 15 du code de la commande publique Art. R 2196-1

< 90 000 HT	Publicité adaptée	Art. R 2123-12, 1°
> 90 000 HT + > 214 000 (fournitures et services) <i>ou</i> > 5 350 000 (travaux)	Obligation de publicité en procédure adaptée : profil acheteur + BOAMP ou JAL + presse spécialisée si nécessaire.	Art. R 2131-12, 2°
100 000 HT	Seuil de procédure adaptée pour les marchés de travaux.	Provisoire. Jusqu'au 31 décembre 2021 (loi ASAP, art. 142)
214 000 HT	Seuil de procédure formalisée pour les marchés de services et les marchés de fournitures.	Art. R 2124-1 et s.
214 000 HT	Transmission obligatoire des marchés publics au contrôle de légalité. Peu importe le type de marché (travaux, fournitures, services). Peu importe la procédure de passation.	CGCT, Art. D 2131-5-1 Liste des pièces à transmettre. CGCT, art. R 2135-1.
5 350 000 HT	Seuil de procédure formalisée pour les marchés de travaux.	Art. R 2124-1 et s.